

TIARET

Des tracteurs neufs pour les agriculteurs

Décidément, les mesures de motivation pour les agriculteurs n'en finissent pas ces derniers temps, au grand bonheur de la corporation reconfortée à plus d'un titre par l'effacement tout récemment de ses dettes.

À Tiaret, comme dans d'autres wilayas du pays, l'opération d'acquisition de matériel agricole avec équipements d'accompagnement au titre du dispositif leasing connaît un engouement bien particulier, si l'on tient compte du nombre de dossiers déjà déposés depuis la fin du mois de novembre dernier auprès des services concernés. Il s'agit en fait de l'attribution de tracteurs neufs de fabrication nationale avec un soutien étatique allant de 30 à 35% et un taux d'intérêt bonifié.

Selon M. Mouissi Abdelkader, directeur de l'agriculture à Tiaret, pas moins de vingt fellahs ont jusque-là bénéficié de cette opération, en attendant évidemment l'étude des dossiers pour faire passer d'autres postulants disposant de tous les critères requis dont la condition sine qua non d'être fellah et avoir une superficie qui devrait

permettre un rendement certain du matériel acquis. Cette opération cible, selon le même intervenant, le renouvellement du matériel agricole demeurant dans sa majorité vétuste et, par ricochet, l'amélioration des travaux du sol pour une meilleure rentabilité,

notamment au niveau des zones céréalières.

D'après nos sources, plus de 1 201 tracteurs, estimés à près de 200 millions de centimes chacun, sont destinés à l'attribution dans la wilaya de Tiaret. Cette opération a suscité un intérêt incontesté au lendemain des dispositions du président de la République concernant la suppression des dettes au profit des fellahs, sachant qu'auparavant les agri-

culteurs endettés en étaient carrément exclus.

Toujours dans le même ordre d'idées, l'on saura qu'un autre soutien financier à l'adresse des agriculteurs est en train de voir le jour.

Ce sont les dispositions concernant la rénovation des moissonneuses-batteuses par le truchement d'une aide plafonnée à 72 millions de centimes. Ainsi, le PMAT, en commun accord avec les CCLS, est en train

d'établir le programme en question pour identifier les bénéficiaires concernés. «Ces motivations financières sont en effet accordées aux fellahs dans le but d'entamer d'ores et déjà la réparation de leurs engins sur place au lieu de les déplacer à Alger ou Oran à coups de millions et ce, en prévision de la prochaine campagne moissons-battages», nous fait-on savoir.

Mourad Benameur

TROIS JOURS SUCCESSIFS SANS ÉLECTRICITÉ

Mahdia voit... noir

Distante d'une cinquantaine de kilomètres du chef-lieu de la wilaya de Tiaret, la daïra de Mahdia renoue avec l'obscurité au grand dam de sa population déjà en proie à une panoplie de problèmes liés entre autres à l'état défectueux des routes.

En effet, les coupures d'électricité ont refait surface dans cette localité pour durer trois jours successifs, soit de mercredi à vendredi derniers. Cette situation n'a pas été du goût des habitants en raison des multiples désagréments auxquels ils sont confrontés. «Ces

coupures nous causent beaucoup d'ennuis, et l'illustre exemple est celui des pannes survenues dans nos appareils électroménagers et la pénurie de pain puisque toutes les boulangeries ont baissé rideau», nous diront des pères de famille d'un air visiblement coléreux. Le courroux a monté d'un cran durant ces jours d'intempéries où il a été enregistré l'effondrement de pas moins de quatre habitations au niveau des rues Ammari, Nadhora ou encore à la cité communale et l'évacuation de leurs occupants. Le lycée El-Ouancharissi n'a pas échappé aux fortes averses qui se

sont abattues sur la région car envahi lui aussi par les eaux, ce qui a nécessité l'intervention des éléments de la Protection civile pour l'évacuation des élèves. Selon des sources de la région, l'on saura également qu'un mur de clôture du siège de la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) d'une longueur de plus de 30 m a cédé sous le poids des eaux. Il convient de souligner que les habitants de cette région ont relevé l'absence des responsables, le chef de daïra en l'occurrence, et même des élus.

M. B.

TROIS AGENTS DE LA BDL CONDAMNÉS À BOUMERDÈS

Une autre affaire mal engagée par la justice ?

Incroyable ! Injuste ! C'est de la hogra ! Verdict illégal ! Beaucoup d'adjectifs ont été utilisés par les cadres de la Banque de développement local (BDL) contre cette nouvelle faisant état de la condamnation de trois d'entre eux à de lourdes peines de prison.

Une autre affaire judiciaire vite expédiée qui va encore ternir le fonctionnement de la justice algérienne ? Il régnait un climat de grosse colère ce jeudi chez les cadres de la BDL. Ceux de l'unité de Boumerdès se sont rapidement regroupés pour protester contre la décision du tribunal d'Alger.

Mercredi dernier, en fin d'après-midi, le tribunal correctionnel de cette cour qui a jugé en appel l'affaire de corruption et de passation douteuse de marchés publics impliquant des cadres supérieurs de la Protection civile a rendu son verdict. Parmi les 17 personnes inculpées, trois cadres de la BDL, agence de Boumerdès, ont été condamnés chacun à 4 ans de prison ferme et 200 000 DA d'amende. Ils sont accusés, selon la loi portant prévention et lutte contre la corruption, de faux et usage de faux, dissipation des biens publics et de complicité parmi d'autres griefs contenus dans ce dossier.

Or, selon leurs responsables et leurs collègues, qui leur réaffirment, en notre présence, leur totale confiance et leur

solidarité, ces agents se sont contentés d'accomplir des tâches exécutoires d'ouverture de compte et d'accomplissement d'opération de paiement selon les standards en cours dans cet établissement financier. «Tout cadre qui accomplit le travail d'ouverture de compte s'expose désormais à des sanctions pénales. C'est aberrant et c'est de l'arbitraire !» disent unanimement les protestataires qui ne décolèrent pas. «Nos collègues n'ont commis aucune faute professionnelle. L'inspection interne n'a décelé aucun dépassement, la preuve, ils sont toujours à leurs postes. Dans ce cas d'espèce, c'est la banque entière qui est condamnée.»

A noter que les dirigeants de la BDL, qui se sont déplacés spécialement ce jeudi à Boumerdès, ont promis aux victimes de cette affaire et aux cadres en colère qu'ils ne se tairont pas, eux aussi. Maître Saïdj, avocat conseil de la banque en question et l'un des défenseurs des trois agents condamnés, que nous avons joint par téléphone,

estime de son côté que «ce verdict n'est pas légal».

Le défenseur affirme que la faute incombe au juge d'instruction qui, d'après notre interlocuteur, n'a pas fait correctement son travail pour s'enquérir des modalités bancaires s'agissant des ouvertures de comptes et des paiements. Il était aisé, par ailleurs, de comprendre à travers les propos du défenseur et ceux des cadres de la BDL que la compétence du magistrat enquêteur est sujette à caution. Les accusés et leurs avocats mettront certainement en exergue cet argument pour introduire un recours en cassation auprès de la Cour suprême.

Selon ce que nous ont dit les responsables de la succursale de Boumerdès, en novembre 2002, Y. Chabane, commerçant de son état, se présente à cette agence où il ouvre un compte. En 2005, ce compte a été crédité de 24 millions de dinars virés en plusieurs tranches.

Les virements émanaient du Trésor d'Alger qui a débité le compte de la direction générale de la Protection civile. Le Trésor d'Alger réglait ainsi les factures découlant de marchés de fournitures passés en Y. Chabane et la Protection civile. Avant d'aboutir sur le compte de Y. Chabane, les sommes transitaient

par la direction de la trésorerie et des marchés de capitaux (DTCM), une structure de la BDL.

Les contrôleurs de DTTCM délivrent ce que les banquiers appellent le 520. Une fois ce document établi, le compte client est crédité du montant. Y. Chabane a retiré l'argent. A rappeler que ce dernier, en fuite, est le principal coaccusé dans ce dossier. Il a été condamné à 10 ans de prison ferme par contumace. La justice reprocherait aux 3 agents d'avoir ouvert ce fameux compte un samedi, jour non ouvrable. «Aurais-je forcé la porte de la banque», proteste B. Abdelmalek, l'un des condamnés. A l'ouverture de l'enquête sur ce marché douteux, les trois agents de la banque ont été convoqués et par la police et par la justice comme simples témoins.

Mais, disent-ils, leur ancien directeur qui été également entendu dans cette affaire, avait, semble-t-il, paniqué. Sous pression, il aurait fait des déclarations contradictoires. En tout état de cause, ni les condamnés ni leurs collègues, encore moins les responsables, ne nous ont vraiment renseigné sur la véritable faute commise. C'est parce que tout simplement, ils ne le savent toujours pas.

Abachi L.

GUELMA Les citoyens de Medjiz-Amar bloquent la RN20

Les habitants des localités de Salah-Salah et de Sarfani, dans la commune de Medjiz-Amar, à 10 km du chef-lieu de la wilaya de Guelma, en grande majorité des écoliers et lycéens, ont procédé dans la matinée de jeudi dernier à la fermeture de la RN20, reliant Guelma à Constantine.

Les protestataires, rencontrés sur place, disent vouloir exprimer par cette action leur mécontentement quant à l'absence totale de transport scolaire, exigeant par ce fait des mesures adéquates de la part des autorités locales, et face à l'augmentation abusive des tickets du transport des localités Salah-Salah et Sarfani de 100 %, soit 5 DA, ce qui fait 10 DA pour un trajet de 3 km.

Les mécontents ont bloqué la RN20 à la circulation à l'aide de pneus brûlés et divers objets hétéroclites.

Les manifestants des deux localités se sont refusés à tout dialogue avec les élus de l'APC de Medjiz-Amar présents sur place avant la prise en charge de la principale revendication, à savoir revoir l'augmentation abusive du prix du transport des transporteurs privés, sachant qu'elle s'est faite sans l'avis de la direction des transports de la wilaya de Guelma, l'absence du transport scolaire, une prestation qui fait grandement défaut dans toute la wilaya. Les manifestants fustigent aussi la distribution des logements ruraux qu'ils jugent inique, la majorité des bénéficiaires ne résidant pas dans la commune de Medjiz-Ammar. Certains sont des proches de certains membres de l'APC.

Des revendications ayant trait à l'emploi, l'éclairage public, l'aménagement des villages et à la réfection des routes et pistes menant aux mechtas ont été soulevées aussi. Ils demandent que leur commune soit desservie en gaz naturel. Le chef de la daïra de Houari Boumediène s'est déplacé sur les lieux, et après des pourparlers engagés avec les manifestants, il aurait décidé d'annuler cette liste en promettant un autre quota d'habitations rurales, l'annulation de l'augmentation du ticket de transport et le règlement de certains autres problèmes. Vers midi, les routes ont été débloquentes et la vie a repris son cours normal.

A. Boudeffa